

Problème pour une voiture

Par Fleurs35, le 21/04/2015 à 09:20

Bonjour

Mon ami a fait un crédit à son nom seul pour une voiture. Sur les papiers de vente : propriétaire madame, conjoint emprunteur ; monsieur est sur la carte grise madame. Si avec monsieur on se sépare et qu'il décide de plus payer le credit.comment ça se passe ? la voiture est à qui ?

Merci de me répondre.

Par Tisuisse, le 21/04/2015 à 09:54

Bonjour,

Votre question relève plusieurs aspects :

- le remboursement du crédit,
- la propriété de la voiture,
- le titulaire de la carte grise.

En ce qui concerne le remboursement du crédit, il est emprunteur et doit donc, même s'il n'a plus la voiture, continuer à en payer les trtaites. Si vous êtes co-empruntrice et que Monsieur ne paye pas ses mensualités, la société de crédit pourra se tourner vers vous pour qe vous payez les mensualités.

La propriété de la voiture ? c'est la facture d'achat qui détermine qui est propriétaire. Qui donc

est mentionné comme acheteur, donc comme propriétaire ? lui ou vous ?

La carte grise n'est pas une preuve de propriété, c'est un simple document administratif qui permet de faire rouler la voiture sur les voiries publiques et les voiries privées ouvertes au public.

Enfin, vous mentionnez "conjoint-emprunteur", êtes vous mariés ? j'en doute puisque vous parlez ensuite de séparation et non de divorce. Si vous n'êtes pas mariés, le terme de conjoint est impropre sur le plan juridique, vous êtes concubins ou compagnons, pas des conjoints. Cette nuance est importante car elle a des effet sur le droit de propriété.

Par Fleurs35, le 21/04/2015 à 10:07

Sur les papier moi je suis propriétaire et lui il co-imprunteur mais sais lui qui payer la voiture car il a fait le credit tout seul et il a pas de permis

Par moisse, le 21/04/2015 à 10:59

Vous racontez n'importe quoi. Il fait le crédit tout seul mais il est co-emprunteur. Comment voulez-vous qu'on y comprenne quelque chose.

Par Fleurs35, le 21/04/2015 à 11:57

Oui il est co emprunteur car il n'avait pas de piece identité ni son livret de famille donc voila

Par alterego, le 21/04/2015 à 14:58

Bonjour,

Fleur n'avez-vous pas l'impression d'en remettre une couche ?

Emprunteur, il est seul. Co-emprunteur, il est emprunteur avec une tierce personne. Vous ou une autre ?

"il est co emprunteur car il n'avait pas de piece identité ni son livret de famille"

Comment a-t-on pu lui accorder un prêt alors que vous nous le décrivez "sans papier" "une main devant une main derrière" ?

Vous savez ce qui va se passer ? Il se "barre" avec la voiture et vous payez le crédit, voire pire encore.

Dans sa rédaction, c'est tout ce que m'inspire votre question .

Cordialement